L'ajournement

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai posée le 10 juin 1991 au ministre d'État chargé de la Jeunesse. Malheureusement, la Chambre a ajourné ses travaux avant que je ne puisse revenir sur cette question. En un mot, la question portait sur les difficultés qu'éprouvaient les étudiants de ma circonscription, celle de Nepean, à la recherche d'un emploi pour l'été. Malheureusement, je ne puis poser ma question que ce soir, l'été terminé. Je le répète, je n'ai pas pu saisir la Chambre de la question en juin.

Au lieu de m'attarder aux nombreux problèmes d'emploi chez les jeunes, par exemple le taux élevé de décrochage scolaire, la fermeture des centres d'emploi dans les universités et l'état généralement pitoyable de l'économie, situation que nos jeunes doivent au gouvernement a créée pour nos jeunes, je parlerai du problème particulier qu'ont éprouvé cet été des étudiants qui avaient prévu de rentrer à l'université à l'automne.

Je souhaite de tout coeur qu'ils y sont parvenus. Mais il est bien possible que beaucoup de ceux qui entretenaient de grands espoirs en juin aient été déçus, parce qu'ils ne peuvent plus se permettre de payer des frais d'inscription accrus, d'acheter des livres assujettis à la TPS, de payer leur loyer et leur alimentation pendant l'année scolaire.

Une importante source de financement fédéral pour les étudiants est le programme Emploi d'été/Expérience de travail dont le sigle est EEET. Ces dernières années, ce programme a fait l'objet de lourdes compressions. En 1989, son budget était de 118 millions de dollars. L'été dernier, il n'était plus que de 77 millions.

Le gouvernement se vante d'avoir accru le financement du programme cette année. Un examen plus poussé révèle, cependant, que cet été, on n'a ajouté que 3 millions de dollars au fonds, ce qui a porté son contenu total à 80 millions de dollars.

La première observation à faire en analysant ces chiffres, c'est que le financement d'Emploi d'été/Expérience de travail pour cette année n'équivalait qu'à 70 p. 100 de celui de 1989. Aussi, l'augmentation de 3 millions de dollars ne représente qu'une hausse de 2,1 p. 100 par rapport aux ressources de l'an passé, soit moins de la moitié du taux d'inflation, ce qui signifie que le programme a diminué en dollars réels.

Voici des exemples précis. La région de la capitale nationale, par exemple, a reçu en 1989, 1,4 million de dollars pour le programme EEET. En 1990 et en 1991, elle n'a obtenu que 424 000 dollars, ce qui représente une réduction de 70 p. 100, pour notre région seulement.

Si je prends la ville de Nepean comme exemple, en 1989, on a alloué 123 000 dollars aux étudiants. En 1990 et en 1991, on ne leur a versé que 23 000 dollars.

Nous savons tous que 23 000 dollars, ce n'est pas grand chose pour aider les étudiants d'une ville de 108 000 habitants comme la mienne. Je ne sais pas combien elle compte d'étudiants qui fréquentent l'université, mais avec 23 000 dollars, on ne peut probablement employer que 8 étudiants pour l'été.

Permettez-moi de donner d'autres exemples et de faire d'autres comparaisons. Les deux provinces que je connais le mieux sont l'Ontario et le Québec. Au Canada, le taux de chômage des étudiants de 15 à 24 ans se situe à 16,1 p. 100. En Ontario, il dépasse la moyenne nationale puisqu'il est de 16,3 p. 100 et il est encore plus élevé au Québec où il s'établit à 18,3 p. 100.

Est-ce que vous m'interrompez, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps est expiré. Vous connaissez les règles du débat sur la motion d'ajournement. Vous n'avez que quatre minutes.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, puis-je faire une dernière observation?

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui, rapidement je vous prie.

Mme Gaffney: Il y a 9,5 millions de personnes en Ontario, et 7 millions au Québec. Les ressources consenties au Québec totalisaient 18 millions de dollars, et celles qu'on a consenties à l'Ontario, 10 millions de dollars. Je voudrais que le gouvernement examine sérieusement les disparités entre les deux provinces et entre la